

N°1099

du 09
FÉVRIER
2018



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togoais d'Informations et d'Analyses

P6 D'après l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)

**86 000 emplois à
générer en 2027
par le secteur
touristique
au Togo**

P3 Entre autres effets des deux nouveaux projets FSB et EJV en faveur des plus pauvres

Les cantines scolaires à 72.000 écoliers, les transferts monétaires à 52.000 ménages



Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé et à la Représentante
Présidente de la Banque mondiale au Togo Joelle Dehasse

P6 Campagne intégrée de vaccination contre la rougeole
et la rubéole

**Près de 3,5 millions d'enfants ciblés
lundi sur l'ensemble du Togo**

P6 Sécurité alimentaire, création d'emplois,
réduction de la pauvreté

**Faire le choix des produits
forestiers non ligneux à valoriser**

P3 Décentralisation et prochaine élection des conseils municipaux

**Les taxes et redevances
légalés qui feront vivre
les 116 communes**

P4 Parmi les innovations en vigueur depuis le 1er janvier 2018
pour élargir l'assiette fiscale

**Le plafond de l'impôt
minimum forfaitaire
est supprimé**

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

AZIMUTS INFOS

La 5G testée en France dès cette année avant son déploiement

L'Arcep, l'autorité française de régulation des télécoms, a autorisé une première série de fréquences qui vont permettre de tester la 5G dans neuf villes françaises, notamment à Lyon, Lille, Grenoble et Bordeaux.

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) prépare l'arrivée de la 5G en France en déployant un guichet "pilotes 5G" accessible à tous types d'acteurs. Des premières expérimentations vont d'ores et déjà pouvoir avoir lieu dans neuf villes, en attendant mieux.

Ce guichet "pilotes 5G" de l'Arcep est ouvert à tout acteur intéressé par la 5G souhaitant réaliser de premiers déploiements. Dans une interview accordée au quotidien Les Échos, le président de l'Arcep, Sébastien Soriano, explique : "Nous nous adressons à tous les acteurs : les opérateurs mobiles, mais aussi les acteurs d'infrastructures d'énergie, routières, portuaires, ferroviaires... et tous les industriels. Ils peuvent tous candidater". Le but est de pouvoir attribuer des fréquences à titre transitoire, pour une durée allant de 18 à 24 mois, afin de mener des premiers tests grandeur nature.

Concernant la bande 3.400-3.800 MHz, des fréquences sont d'ores et déjà disponibles dans certaines agglomérations.

Une connexion au moins dix fois plus rapide que la 4G

Cette liste est vouée à évoluer rapidement selon les demandes qui seront adressées à l'Arcep. Ces premières expérimentations vont permettre au régulateur d'obtenir des premiers retours sur l'utilisation de ce réseau de prochaine génération en vue de la procédure d'attribution des futures autorisations 5G. Restera ensuite à déployer un réseau mobile en concertation avec les différents acteurs du secteur. Un premier atelier sur le sujet sera ainsi mis sur pied courant 2018.

Pour l'utilisateur lambda, la 5G devrait se traduire à l'avenir par une connexion au moins dix fois plus rapide que l'actuelle 4G. Ce standard devra en outre répondre à de nouveaux usages, comme le streaming en très haute définition, la démocratisation des objets connectés, le développement de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée, sans oublier l'essor de la voiture connectée (plus ou moins) autonome. À noter que de nombreuses annonces sont attendues concernant le développement de la 5G et des réseaux du futur lors du prochain Mobile World Congress, qui se tiendra à Barcelone (Espagne) du 26 février au 1er mars 2018.

5G : une étape cruciale pour un déploiement dès 2019

Une étape clé, le choix du spectre des fréquences à utiliser par les réseaux de téléphonie "5G", vient d'être franchie par la 3GPP, l'instance en charge de l'élaboration des standards de télécommunication. La dernière phase de spécifications techniques devrait être achevée cet été.

Cette première norme 5G NR (New Radio) que vient d'arrêter la 3GPP ouvre de fait la voie à des essais à grande échelle, sur la base des infrastructures déjà existantes, pour de possibles déploiements commerciaux dès 2019. Toutefois, l'ensemble des spécifications techniques relatives à la 5G NR ne devrait être finalisé qu'à l'été 2018.

Pour l'utilisateur, cette nouvelle génération devrait se traduire par une connexion au moins dix fois plus rapide que l'actuelle 4G. La 5G devra en outre répondre à de nouveaux usages, comme le streaming en très haute définition, la démocratisation des objets connectés et le développement de la réalité virtuelle ou augmentée, sans oublier l'essor de la voiture connectée (plus ou moins) autonome.

La 5G en vedette du Mobile World Congress

Cela nécessitera évidemment le déploiement d'un réseau adapté ainsi que la commercialisation de terminaux compatibles 5G. À cet effet, Qualcomm a d'ores et déjà réalisé une première démonstration d'une connexion 5G sur une puce modem installée dans un smartphone de test. Ce Qualcomm Snapdragon X50 5G a déjà permis à la société américaine d'obtenir des débits supérieurs à 1 Gb/s (gigabit par seconde) en téléchargement sur la bande de 28 GHz, l'objectif étant d'atteindre les 5 Gb/s en 2018 et de proposer les premiers terminaux compatibles dès le premier semestre 2019.

En France, les différents opérateurs s'y préparent déjà et travaillent avec Ericsson ou encore Nokia pour évaluer les infrastructures à mettre en place. Historiquement, les tout premiers tests relatifs à la 5G datent de 2014 au Japon avec NTT Docomo, en collaboration avec Fujitsu, NEC, Samsung, Alcatel-Lucent, Ericsson et Nokia. De nombreuses annonces sont attendues concernant le développement de la 5G et des réseaux du futur ainsi que sur les contenus et la sécurité associés lors du prochain Mobile World Congress, qui se tiendra à Barcelone (Espagne) du 26 février au 1er mars 2018.

Traduction

Le French Voices Award 2017 pour Mohamed Mbougar Sarr

13 livres ont été retenus par les services culturels de l'Ambassade de France aux États-Unis, afin de récompenser les éditeurs et traducteurs américains favorisant la propagation de la littérature française.

Le 5 février, les services culturels de l'Ambassade de France à New York ont remis le Prix French Voices 2017, qui distingue à la fois l'éditeur et le traducteur ou la traductrice d'un livre français. Le prix a été créé en 2013.

Terre Ceinte, Grand Prix French Voices 2017

L'écrivain Mohamed Mbougar Sarr, la traductrice Alexia Trigo et l'éditeur Présence Africaine ont remporté le Grand Prix French Voices 2017 pour Terre Ceinte, paru initialement en France en 2014. Le livre avait reçu le Grand prix du roman métis 2015 et a été édité en poche début janvier chez le même éditeur.

L'auteur déroule son récit dans une ville, Kalep, déshirée par la violence et contrôlée par les islamistes : deux jeunes gens sont exécutés pour avoir entretenu une relation amoureuse. Ce premier roman raconte comment s'organise une forme de résistance clandestine, malgré la terreur.

Le livre n'a pas encore d'éditeur aux États-Unis. Le prochain roman de Mohamed Mbougar Sarr, De purs hommes, paraîtra le 5 avril chez Philippe Rey.

Une sélection de 13 livres

Parmi les 13 livres sélectionnés, quelques-uns étaient d'ailleurs en quête d'un éditeur : ceux de Nathalie Azoulai (Titus n'aimait pas Béatrice, P.O.L., 2015), Stéphane Bou-



Mohamed Mbougar Sarr

quet (Vie Commune, Champ Vallon, 2016), Sarah Gensburger (Mémoire vive. Chroniques d'un quartier Bataclan 2015-2016, Anamosa, 2017), Alexandre Leupin (Édouard Glissant, philosophe : Héraclite, Hegel et le Tout Monde, Herrmann, 2016), Maryam Madjidji (Marx et la poupée, Le Nouvel Attila, 2017), Patrice N'ganang (La saison des prunes, Philippe Rey, 2013), Martin Page (L'Apiculteur selon Samuel Beckett, L'Olivier, 2013) et Anne Perrin (Ma mère, le crabe et moi, Rouergue, 2015).

La sélection comprendrait aussi les ouvrages de Evelyn Bloch-Dano (Jardins de papier : de Rousseau à Modiano, Stock, 2015, University of Virginia Press, 2018), Damien Boquet et Nagy Piroška (Sensible Moyen Âge. Une histoire des émotions dans l'Occident médiéval, Le Seuil, 2015, Polity Press, 2018), Patrick Boucheron (Conjurer la peur. Essai sur la force politique des images, Le Seuil, 2013, Polity Press, 2018) et Alain Guiraudie (Ici commence la nuit, P.O.L., 2014, Semiotexte, 2017)

Suisse

Hôtel Ibis Style dédié en Bande Dessinée

Six auteurs de bande dessinée ont participé à la décoration d'un hôtel Ibis Style, entièrement dédié au 9e art.

La chaîne d'hôtel Ibis Styles, appartenant au groupe Accor-Hotels, inaugurerait le 14 février prochain son premier hôtel entièrement dédié à la bande dessinée, à Carouge aux portes de Genève (Suisse). Sur six étages, le lieu veut rendre hommage au 9e art et à Rodolphe Töpfer (1799-1846), originaire de Genève et "reconnu comme le premier théoricien et auteur de bandes dessinées", explique l'hôtel Ibis Style dans un communiqué.

Une "ambiance rococo-rigolo-kitsch"

L'établissement, qui revendique une "ambiance rococo-rigolo-kitsch", a invité six auteurs genevois - ou domiciliés dans le canton

de Genève - de bande dessinée à participer à la décoration auprès du thème du rêve. Ces six dessinateurs - Buche, Tom Tirabosco, Exem, Albertine, Zep et Frederick Peeters - ont chacun imaginé deux créations originales qui ont ensuite été répliquées dans les 119 chambres de l'hôtel.

"Chacun des étages étant dédié à un artiste, ce sont donc six mondes et styles différents qui s'offrent au client", assure l'hôtel. L'établissement présentera également une vitrine pour présenter les coulisses de la réalisation des œuvres, avec des notes sur l'auteur.

L'hôtel proposera également, dans son lobby consacré à Rodolphe Töpfer, une bibliothèque et une librairie ainsi qu'un bar où lire des bandes dessinées tout en sirotant une boisson... à bulles?

Concert

Lando & Dodo Band à l'IFT ce 17 février



Lando & Dodo Band, c'est neuf jeunes béninois qui se sont réunis depuis cinq ans pour former un groupe de reggae unique en son genre. Lando, lead vocal, et son groupe, conjuguent ensemble de multiples talents et s'inspirent de styles variés - rock, jazz, blues, world music, afrobeat, afro jazz - pour faire de la musique REGGAE leur canal de communication privilégié.

Lando & Dodo Band propose sur scène de véritables spectacles à l'énergie débordante qui ne laissent

pas le public indifférent, comme en témoignent leurs derniers concerts sur les scènes nocturnes de Cotonou!

Tout juste un an après le lancement officiel de son premier album FIFA (qui signifie la paix en fongbé), le Groupe LANDO & DODO BAND sera sur la scène de l'Institut français du Togo le samedi 17 février à partir de 19h30.

17 FÉVRIER / 19H30 | 2000 FCFA & 3000 FCFA | PARC DE L'IFT - LOMÉ

Institutions

Africultures, journal menacé d'extinction

Africultures est un journal en ligne panafricain paru dans les années 1990 qui a beaucoup apporté à la vulgarisation des cultures africaines, notamment la littérature, le cinéma et la musique. Financé en grande partie par des fonds français, le site a du plomb dans l'aile faute de financements. Les dirigeants lancent une pétition pour des donations dont voici le contenu :

Depuis 20 ans, Africultures documente et informe sur les cultures africaines et leurs diasporas. Pionnier sur le web dès les années 1990, Africultures a constitué avec le temps une base de données participative unique, permettant de diffuser et de valoriser à travers le monde la création africaine sous toutes ses formes. "Le 21 février prochain, le tribunal décidera de la capacité d'Africultures à se redresser. Nous devons donc alerter et sensibiliser nos politiques sur la nécessité de

soutenir Africultures, un projet nécessaire dans le paysage médiatique et culturel.

Dans un contexte où des subven-



tions historiques se tarissent, où les emplois aidés sont supprimés, où notre support média ne jouit pas des aides accordées à la presse, dans un contexte où un soutien de l'Union européenne, pour un projet en préparation depuis plus d'un an, tarde à aboutir : Africultures risque de disparaître", souligne la pétition.

"Nous avons aussi besoin de vous", lance la pétitionneuse à l'endroit des donateurs.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/0201/HAAC

Siège: Wluti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: paine006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication Hugue ERIC JOHNSON

Directeur de la Rédaction Jean AFOLABI

Rédaction Sylvestre D. Hervé AGBODAN Maurille AFERI Pater LATE Kossiva TCHAMDJA Koffi SOUZA Alan LAWSON Abel DJOBO Tony FEDA

Service photographie Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature LAWSON Laté Graphisme Guillaume BOGLA

Entre autres effets des deux nouveaux projets FSB et EJV en faveur des plus pauvres

Les cantines scolaires à 72.000 écoliers, les transferts monétaires à 52.000 ménages

Late Pater

Le Gouvernement togolais et la Banque mondiale ont procédé, ce 6 février 2018 à Yaka dans la préfecture de Dohé, au lancement officiel de la mise en œuvre effective du Projet Filets sociaux et services de base (FSB) et du Projet d'opportunité d'emplois pour les jeunes vulnérables (EJV). Les deux projets ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Banque mondiale le 21 mars 2017, suivi de la signature des conventions de financement avec le Gouvernement togolais le 5 avril 2017, pour un montant total de 44 millions de dollars (soit 26,4 milliards de francs Cfa) réparti comme suit : 29 millions de dollars (environ 17,4 milliards de francs Cfa) pour le Projet Filets sociaux et services de base ; et 15 millions de dollars (environ 9 milliards de francs Cfa) pour le Projet d'opportunité d'emplois pour les jeunes vulnérables.

Le projet FSB a été élaboré pour fournir aux communautés les plus pauvres un minimum de services socio-économiques de base tels que l'éducation primaire, les soins de santé, l'eau, l'assainissement et la protection sociale. Il a été conçu pour être mis en œuvre dans toutes les cinq régions du pays, à travers trois types d'interventions : (i) la réhabilitation et la construction de 200 infrastructures de base ; (ii) l'accès aux filets de protection sociale incluant un programme de cantines scolaires (qui visent 38.000 élèves de 164 écoles) et un programme de transfert monétaire qui va atteindre environ 40.000 ménages les plus pauvres ; (iii) et le renforcement des capacités des communautés pour les aider à assumer la responsabilité de la mise en œuvre des sous-projets spécifiques qu'elles auront identifiées elles-mêmes, pour apporter des réponses à leurs besoins de développement. Par rapport aux cantines scolaires, il faut indiquer que le Gouvernement finance également, à hauteur de 1 milliard de francs Cfa par an, la fourniture des repas scolaires sur la même période à 34.000 écoliers de 140 écoles supplémentaires. Ce qui porte la cible totale des cantines scolaires à 72.000 écoliers issus de 304 écoles ciblées. Concernant les transferts monétaires, au-delà des 40.000 ménages pauvres visés par le financement de la Banque mondiale, l'Etat togolais apportera, en 2018, un financement additionnel de 750 millions de francs Cfa pour porter la cible de 40.000 ménages à 52.000 ménages ; l'objectif étant d'atteindre une cible de 120.000 ménages à l'horizon 2021.

De son côté, le projet EJV vise à offrir des opportunités économiques à des jeunes femmes et hommes âgés de 15 à 35 ans qui sont

pauvres et vulnérables, à travers leur participation aux services communautaires, des formations en vue d'acquies des compétences techniques, y compris sur la gestion d'une micro-entreprise. Environ 14.000 jeunes bénéficieront du nouveau projet et les 10.000 les plus engagés pourraient, par la suite, recevoir un accompagnement pour le lancement et l'exploitation des activités génératrices de revenus qu'ils auront retenu d'entreprendre.

« Nous nous réjouissons du lancement effectif de ces deux nouveaux projets qui vont permettre de réaliser cette instruction du Chef de l'Etat de continuer sans relâche la lutte contre les fléaux que sont la pauvreté et la précarité. Le Gouvernement rest guidé par la nécessité de conforter la croissance, d'améliorer le partage de la richesse nationale en insistant sur l'inclusion financière et sociale et de mettre les institutions



Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé et à la Représentante Résidente de la Banque mondiale au Togo Joelle Dehassé au service de tous les citoyens sans exclusion», a indiqué le ministre du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, Mme Victoire Sidemehou Tomégah-

gçons ensemble à mieux nous attaquer aux problèmes des jeunes pauvres et vulnérables, et à renforcer les aspects liés à la protection sociale, au développement des infrastructures de base dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, etc.».

Les deux nouveaux projets s'appuient sur les bons résultats enregistrés dans le cadre de projets précédents, financés par la Banque mondiale dans le domaine du développement communautaire pour apporter un accompagnement supplémentaire aux efforts du pays visant à améliorer les conditions de vie des plus pauvres et promouvoir le développement local. La mise en œuvre des projets FSB et EJV sera assurée par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB).

Décentralisation et prochaine élection des conseils municipaux Les taxes et redevances légales qui feront vivre les 116 communes

Late Pater

Selon le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des collectivités locales, le pays amorce le virage décisif qui va mettre fin à l'anomalie de 30 ans des délégations spéciales. Ce retour à la normale, effectif après la tenue des prochaines élections municipales, appelle à aligner toute la gestion locale sur le cadre légal. La loi modifiant celle du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, votée le 26 janvier 2018, a évoqué la source de revenus des 116 communes du pays. Le principe étant que les compétences transférées aux collectivités territoriales requièrent de l'Etat des mesures d'accompagnement concomitantes en matière de ressources financières (en plus des ressources humaines et matérielles). Les ressources attribuées aux collectivités territoriales sont au moins équivalentes aux charges supportées par l'Etat à la date de transfert des compétences. Toute charge nouvelle qui incombe aux collectivités territoriales, du fait des modifications par l'Etat des règles relatives à l'exercice des compétences transférées, est compensée par des ressources faisant l'objet d'un montant équivalent. La dotation annuelle de l'Etat est fixée par la loi de finances et les ressources de cette dotation sont mises à la disposition des collectivités territoriales dans le cadre du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT).

Le gouvernement a opté, dans un premier temps, pour l'élection des conseils municipaux. En ma-

tière de recettes des prochaines communes (valables aussi pour les conseils de préfecture et de région à venir), la première règle insiste que la création des impôts et taxes relève du domaine de la loi ; le conseil local, par délibération, en fixe le taux dans la limite du plafond déterminé par la loi de finances. Dans la commune, la préfecture ou la région où s'exercent des activités spécifiques susceptibles d'être imposées, le conseil peut, par délibération, créer des taxes non fiscales y afférentes, sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle et du ministre chargé des finances.

Pour le budget de fonctionnement, la loi prévoit six catégories de ressources : recettes fiscales ; recettes des prestations de services des collectivités territoriales ; produits du patrimoine et des activités des collectivités territoriales ; taxes et redevances relatives aux services d'hygiène et de salubrité publique et aux pompes funéraires ; dotations de l'Etat ; et recettes diverses. Dans les détails, les recettes fiscales doivent provenir des impôts directs (taxe foncière sur les propriétés bâties ; taxe foncière sur les propriétés non bâties ; taxe professionnelle ; taxe complémentaire sur les salaires ; taxe complémentaire à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; taxe spéciale sur la fabrication et le commerce des boissons ; taxe d'habitation ; taxe professionnelle unique et taxes directes assimilées) et des droits et taxes indirects (taxe sur les spectacles et sur les appareils automa-

tiques procurant un jeu, un spectacle, une audition ou un divertissement ; produits des droits d'enregistrement et parking ; taxes sur la distribution de l'eau, de l'électricité et du téléphone ; produits des droits de timbre ; taxe sur l'exploitation des entreprises locales de communication ; taxe sur les produits de jeu de hasard ; taxes indirectes assimilées). Alors que les recettes des prestations de services des collectivités territoriales comprennent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; la taxe sur les pompes distributrices de carburant ; les redevances d'exploitation des carrières et des mines ; la taxe d'abatage, d'inspection sanitaire des animaux de boucherie ; la taxe d'expédition, d'enregistrement et de dégelation des actes administratifs et d'état civil ; les droits de stationnement et parking ; les taxes ou redevances en matière d'urbanisme et d'environnement ; les taxes d'inspection sanitaire des produits alimentaires ; les redevances de vidanges et de curage des caniveaux et de fosses septiques ; les produits de concessions dans les cimetières ; les taxes d'abatage des essences forestières ; les taxes d'abatage des palmiers à huile ; le produit des amendes ; les taxes de marchés ; les taxes d'encombrements des voies publiques ; la taxe sur la publicité ; les produits de location de terrains ; les produits de location de boutiques ; la redevance d'occupation du domaine public ; les taxes et les redevances diverses ou recettes assimilées.

Pour l'investissement et l'équipement, les ressources des collectivités territoriales sont les



Payadova BoukpeSSI, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales

produits des avances ; les subventions, les dotations d'investissement et d'équipement allouées par l'Etat ; les produits de l'aliénation des biens patrimoniaux ; l'excédent du budget de fonctionnement de l'exercice précédent ; les prélèvements obligatoires sur les ressources de fonctionnement ; les fonds de concours accordés par toute personne physique ou morale ; les dons et legs ; les emprunts ; et les recettes diverses.

A noter que tout ceci, en plus des dépenses, se fait dans le cadre d'un budget propre à la collectivité territoriale et exécuté par l'organe exécutif. Ce budget obéit aux principes généraux du droit budgétaire notamment l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécificité des crédits, l'antériorité, la sincérité, la légalité de l'impôt et l'équilibre. Et pour faire face au déséquilibre naturel actuel, qui se traduira par l'impossibilité pour certaines communes d'appli-

quer les taxes et redevances prévues, la loi prévoit l'intercommunalité qui peut exister entre les collectivités territoriales de deux préfectures. L'Etat veille à cette coopération afin de garantir la solidarité nationale. Plus est, les communes d'une même préfecture mettent ensemble obligatoirement un cadre de coopération : c'est l'intercommunalité de la préfecture.

Avec la nouvelle loi, l'Etat transfère les matières suivantes : développement local et aménagement du territoire ; urbanisme et habitat ; infrastructures, équipements, transports et voies de communications ; énergie et hydraulique ; assainissement, gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement ; commerce et artisanat ; éducation et formation professionnelle ; santé, population, action sociale et protection civile ; sports, loisirs, tourisme et action culturelle.

Parmi les innovations en vigueur depuis le 1er janvier 2018 pour élargir l'assiette fiscale Le plafond de l'impôt minimum forfaitaire est supprimé

Late Pater

Ce n'est pas un secret ; le budget de l'Etat, gestion 2018, a subi un marquage serré du Fonds monétaire international (FMI). Ainsi, plusieurs aspects ont été bien recadrés par rapport à ce qui se faisait. Dans cette lancée, le Fonds constate que, au Togo, plus de 65% des entreprises à la Direction générale des entreprises n'acquittent que l'impôt minimum forfaitaire. En d'autres termes, ces entreprises ne dégagent pas un bénéfice imposable suffisant pour avoir un impôt sur les sociétés supérieur à l'impôt minimum forfaitaire. D'où la nécessité de supprimer le plafond indusant, par conséquent, une culture du résultat et de la performance pour les entreprises. C'est fait à travers la modification des articles 163 et 167 du code général des impôts, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce plafond est de 500 millions de francs Cfa pour un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs Cfa et plus. Visiblement, à l'heure actuelle, cette suppression a une portée réduite dans la mesure où les grandes entreprises réalisant plus de 50 milliards de francs Cfa de chiffre d'affaires sont actuellement au nombre de sept (7). Nempêche !

Selon une note explicative, « l'impôt minimum forfaitaire, assis sur le chiffre d'affaires au taux de 1%, demeure essentiel à la fiscalisation des entreprises et apparaît comme un garde-fou contre l'évasion fiscale ». Et face aux interrogations que cela peut susciter, le gouvernement rassure : « l'intérêt de la mesure est purement budgétaire ; c'est une mesure d'élargissement de l'assiette. La mesure ne risque pas forcément d'allourdir la charge fiscale. L'impôt minimum forfaitaire remplace l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu au cas où celui-ci est inférieur à l'impôt minimum forfaitaire dû ou en cas de déficit ». Ajoutant que le système fiscal togolais étant déclaratif, ce sont les entreprises qui déclarent librement leurs revenus. « La possibilité d'éroder la base de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu est grande ». Il précise en plus : « même si l'administration fiscale dispose d'un droit de reprise, il est important de relever qu'il est plus efficient, en terme budgétaire, de recouvrer une recette en imposition primaire que de l'appréhender à travers les produits de contrôle. En ce sens, l'impôt minimum forfaitaire est une mesure conservatrice en attendant le droit de reprise ».

Dans la pratique, le paiement de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt minimum forfaitaire est lié au système déclaratif car il dépend des éléments de taxation que le contribuable a lui-même déclarés. Ces éléments de taxation sont notamment le chiffre d'affaires pour le calcul de l'impôt minimum forfaitaire et le bé-

néfice pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

D'après la législation fiscale, les sociétés et autres personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés (promis à 27%) sont assujetties à une imposition minimum forfaitaire. Son taux est de 1% du chiffre d'affaires global toutes taxes comprises, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée, du dernier exercice clos. Il en est de même pour les personnes physiques passibles de l'impôt sur le revenu en raison de leurs activités industrielles, commerciales ou non commerciales, quels que soient les résultats d'exploitation. Le montant annuel dudit impôt est fixé à 50.000 francs Cfa pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions de francs Cfa. Le chiffre d'affaires correspond à celui de l'ensemble des opérations réalisées par la société dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes. Toutefois, pour ces mêmes personnes morales et physiques commercialisant des produits dont la marge brute autorisée est fixée à un montant spécifique par quantité ou unité de produit vendu en vertu d'un arrêté du ministre en charge du commerce, la base est constituée par cette marge.

Toujours en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale, cette suppression s'ajoute à l'autre mesure nouvelle qui est le renforcement des mesures de contrôle des prix de transferts par l'introduction de la notion de pleine concurrence. Le principe de pleine concurrence permet, en matière de contrôle des prix de transferts, de se référer aux prix des transactions effectuées entre entreprises indépendantes. Il s'agit d'une application transaction par transaction afin de se rapprocher le plus possible de la juste valeur du marché. Le principe établit donc une transparence quant au calcul des prix de transferts. De plus, l'administration a le pouvoir de demander aux entreprises concernées de lui fournir toutes les informations sur leur politique de fixation. En cas de défaut de réponse à la demande écrite formulée par l'administration sur des informations concernant les modalités de fixation du prix des transactions entre entreprises liées, les bases d'imposition concernées par la demande sont évaluées à partir des éléments dont elle dispose. Par ailleurs, le Togo a adhéré au forum mondial pour l'échange de renseignements à des fins fiscales et l'administration fiscale veut mettre à profit cet outil.

Enfin, en 2018, le gouvernement a aussi institué au cordon douanier la **taxe de laissez-passer**, prévu pour 825,6 millions de francs Cfa, le **prélèvement de l'Union africaine** et le **prélèvement national de solidarité**. Le prélèvement de l'Union africaine, assis sur tous les biens importés éligibles sur le continent, est projeté à 1,3 milliard de francs



Bâtiment du siège de l'OTR

Cfa. Quant au prélèvement national de solidarité (de 0,5%), assis sur la valeur en douane des marchandises tierces à la communauté CEDEAO mises à la consommation, il est une recette budgétaire destinée à alimenter un compte spécial du Trésor public qui devrait permettre au gouvernement, en cas de besoin, de faire face à des situations d'urgence, entre autres la ges-

tion des catastrophes naturelles et des problèmes sociaux. Sa prévision 2018 est de 4,6 milliards de francs Cfa. Au titre des 3 dernières années, par exemple, ce prélèvement a permis d'assurer la contribution financière au fonds du Conseil de l'Entente pour 310 millions de francs ; la contribution financière du Togo au fonds Africa50 de la BAD pour 2,9 milliards de francs Cfa ; l'ap-

pui à l'Agence régionale de l'agriculture et l'alimentation pour 45 millions de francs Cfa ; l'appui au Groupe d'action et de réflexion sur l'environnement (GARED) pour 1,1 million de francs Cfa ; la prise en charge des personnes déplacées dans le cadre de l'exécution des travaux du tronçon Kpalimé-Atakpamé pour 1 milliard de francs Cfa ; le paiement du reliquat de la 2^{ème} tranche de la BIDC pour 3 milliards de francs Cfa.

Quant aux réformes fiscales et opérationnelles qui vont être poursuivies et approfondies au titre des ressources fiscales de 2018, elles concernent une meilleure prise en charge des marchandises à travers la réintégration dans Sydonia des actes ou formalités qui n'y sont actuellement pas traités notamment l'envoi électronique des manifestes dans le système Sydonia Word ; l'accélération des démarches administratives pour la reprise des fondions externalisées ; l'amélioration de l'application de la valeur tran-

sactionnelle ; la maîtrise des règles d'origine préférentielles ; un meilleur suivi des attestations d'importation et d'exportation des marchandises ; l'extension de la déclaration en ligne aux moyennes entreprises et l'introduction du « mobile payment » pour les petits contribuables ; la réduction du temps de passage en douane des marchandises ; l'interconnexion des systèmes informatiques des autres partenaires intervenant dans la chaîne logistique internationale (Segue, Antisar, Port autonome de Lomé, Chambre de commerce et d'industrie du Togo, etc.) ; la gestion coordonnée des frontières ; l'amélioration des critères de sélectivité ; le renforcement du contrôle fiscal et du contrôle a posteriori (contrôles en entreprise) ; un meilleur suivi du transit des marchandises et des autres régimes suspensifs afin d'éviter la contrebande (versements frauduleux) ; l'amélioration de l'analyse de risque que aussi bien à la douane qu'aux impôts

A l'issue de la 57^{ème} Assemblée générale annuelle de l'OIAC

Les pays de l'ACRAM, dont le Togo, espèrent dans le nouveau Fonds de relance du café

* Le Togolais Enselme Gouthon à nouveau honoré d'une haute distinction.

Une croissance de la demande contre une faiblesse de la production et une faible contribution du continent africain sur le marché africain ; le vieillissement et des maladies des vergers ; l'âge avancé des producteurs ; la pénibilité des travaux liés à la culture et à la production ; l'utilisation de plants peu performants en terme de productivité ; la rareté de plus en plus marquée des terres et la timide vulgarisation des fruits de la recherche contre une consommation locale relativement faible ; le faible niveau de transformation locale ; un accès limité au financement et à l'innovation ; une diversification peu visible du marché des consommateurs. C'est devant ce tableau actuel du secteur du café qu'ont eu lieu les Assemblées annuelles de 2017 de l'Organisation interafricaine de café (OIAC), comprenant le 5^{ème} Symposium du café africain, la 12^{ème} Assemblée générale du RECA et la 57^{ème} Assemblée générale annuelle, du 1^{er} au 6 février 2018 à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire. Autour du thème « Développement d'une caféiculture pour l'émergence de l'économie africaine ». Et ce, sous le haut patronage de l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo qui est désormais le parrain officiel de l'OIAC au plan mondial. Un choix à l'unanimité des pays membres réunis en Côte d'Ivoire. Ajuste, M. Olusegun Obasanjo a été honoré de la plus haute distinction de l'OIAC lors du dîner de gala offert par l'Etat ivoirien, le 5 février. A la même soirée, le



Enselme Gouthon

Togolais Enselme Gouthon reçoit la seconde haute distinction de l'OIAC pour toutes ses œuvres et son incommensurable contribution à la promotion des cafés africains d'origine, en tant que président de l'ACRAM.

Selon le Secrétaire général de l'OIAC, Frederick Kawama, il s'est agi, à Grand-Bassam, d'explorer les voies et moyens à mettre en œuvre pour le développement de la caféiculture en Afrique dans la mesure où l'industrie du café africain reste toujours confrontée à d'énormes défis, notamment le manque de financement, la reconversion de la majorité des plantations de café en d'autres cultures pérennes, la chute de la production, l'insuffisance de la transformation et de la consommation. A l'issue de deux jours de travaux de la 57^{ème} Assemblée générale annuelle, les pays membres ont fait des recommandations visant à asseoir une caféiculture durable en Afrique. Entre autres, la création d'un environnement propice au partenariat public-privé pour

le financement de l'industrie caféière ; la promotion de la transformation du café dans les États membres de l'Organisation ; le renforcement des capacités des producteurs en vue d'adopter de meilleures pratiques agricoles ; l'établissement d'un Fonds spécial pour le café dont l'objectif est de booster la production et la qualité du café en Afrique.

Aussi le Secrétaire général de l'Organisation trouve-t-il que, pour revitaliser le secteur, l'une des solutions réside effectivement dans la mise en place d'un Fonds africain pour le café. « Les pays africains ont tous recommandé la mise en place de ce Fonds qui pourrait être une solution pour la relance de la production du café. Doté de 150 millions de dollars (soit près de 82,5 milliards de francs Cfa), ce Fonds vise à appuyer les acteurs de la chaîne de valeurs africaines de café en développant de nouvelles sources de revenus d'emplois », a-t-il précisé. Coiffé de sa double casquette de président de l'Agence des

Cafés Robusta d'Afrique et Madagascar (ACRAM) et de secrétaire général du Comité de coordination pour les filières café et cacao (COFCC, organe interministériel chargé de superviser les activités des deux filières, au plan national), Enselme Gouthon s'en réjouit et croit que tout doit s'accélérer pour l'effectivité du Fonds, « une vraie bouteille d'oxygène pour le café africain et surtout les producteurs ». Le tout fondé sur des partenariats solides. « L'ACRAM, dont les objectifs de développement cadrent parfaitement avec ceux du volet Agriculture de la Commission de la CEDEAO et du FIDA, veut saisir cette occasion de convergence pour négocier avec ces institutions spécialisées, les possibilités de collaboration en vue d'intensifier les actions de développement de la filière café qui fait vivre plus d'un million d'exploitations agricoles en Afrique. Dans cette même logique, l'ACRAM travaille au renforcement de ses bases institutionnelles et à l'élargissement de ses membres pour être plus fort et plus dynamique », a-t-il précisé lors de la cérémonie d'ouverture des travaux. Exemple du memorandum d'entente, signé en décembre 2016, entre l'ACRAM et l'Association Vietnamiennne du Café et du Cacao (VICCOFA) afin de partager la riche expérience de cette dernière en matière d'organisation et de promotion de la filière café.

(suite à la page 7)

JEUX D'HIVER/PYEONGCHANG 2018 Le Togo et sept autres pays africains représentés

Les Jeux d'hiver qui s'ouvrent ce vendredi à Pyeongchang connaîtront la participation de huit pays africains. Une participation africaine inédite dans toute l'histoire de ces Jeux.

Hervé A.

Les 23^es Jeux olympiques d'hiver s'ouvrent ce vendredi à Pyeongchang, la capitale de la Corée du Sud. Au-delà des implications politiques et diplomatiques que revêtent ces jeux, un fait majeur pour le sport africain : en plus d'un demi-siècle d'existence, il y aura plus de drapeaux africains à la cérémonie d'ouverture que jamais auparavant.

Depuis 1960, date de la première participation africaine où l'Afrique du Sud, encoresous le régime de l'apartheid à l'époque, a envoyé une équipe exclusivement blanche, un total de treize pays africains ont été représentés aux Jeux d'hiver, avec au moins un pays participant, chaque année depuis 1984.

Mais cette année, ce sont huit nations africaines au total qui seront réunies à Pyeongchang, avec les débuts remarquables de l'Erythrée et du Nigeria qui seront aux côtés du Kenya, du Maroc, du Ghana, de Madagascar, de l'Afrique du Sud et du Togo avec la skieuse Mathilde-Amivi Petitjean qui sera à sa deuxième participation après les Jeux de Sochi de 2014.

Une fierté pour le continent qui nédépense cependant pas les difficultés auxquelles les athlètes africains, notamment subsahariens, ont fait ou feront face. En premier lieu, les températures glaciales des pays qui abritent ces jeux, aux antipodes de celles



rencontrées en Afrique subsaharienne. Conséquences, la majorité des athlètes représentant le continent sont nés ou ont été formés hors de l'Afrique.

Le Togo avec

Mathilde-Amivi Petitjean

C'est le cas de la togolaise Mathilde-Amivi Petitjean qui a grandi à Haute-Savoie. Désormais domiciliée au Mont-Saint-Anne, près de Québec, elle s'est adaptée à de nouvelles méthodes d'entraînement pour continuer sa progression. "Cela m'a donné un coup de boost", ajoute son nouvel entraîneur, Charles Castonguay. "Elle

progresser bien depuis qu'elle est arrivée au Canada. Je crois beaucoup en son potentiel en sprint, elle peut réaliser de bons résultats sur la scène internationale."

Chaque année, Mathilde-Amivi Petitjean passe entre 600 et 680 heures à se préparer pour les compétitions qui l'attendent. La Fédération canadienne de ski l'accompagne dans sa démarche, en l'aidant à préparer son matériel, tout comme le Comité international olympique (CIO), qui lui octroie une bourse.

Lors de ces Jeux de Pyeongchang, l'Afrique suivra avec beaucoup d'attention, outre les pres-

tations de la togolaise Mathilde-Amivi Petitjean, celles d'Akwas Frimpong, premier Ghanaïen à participer au Skeleton, de la Kenyane Sabrina Simader et de la Malgache Malitiana Clerc. Le Nigeria sera représenté par quatre athlètes-trois boxeuses (Sean Adigun, Ngozi Chuwumere et Akunna Omega) et une skieuse (Simidele Adeagbo), toutes ayant grandi aux États-Unis tandis que le Maroc sera représenté par Samir Azizmani, qui avait concouru en 2010 à Vancouver en ski alpin mais s'alignera cette fois pour le ski de fond.

(Avec Africaneus).

Le Maroc retient 12 villes et 14 stades

Candidat à l'organisation du Mondial 2026, le Maroc a présenté mercredi sa liste des 14 stades et 12 villes qui accueilleront la compétition si le Royaume est désigné comme pays-hôte.

Quelques jours après avoir lancé sa candidature pour organiser le Mondial 2026, le Maroc a révélé mercredi les villes hôtes qui accueilleront la compétition si le Royaume est choisi. C'est le ministre de la Jeunesse et des Sports, Rachid Talbi El Alami, qui a effectué l'annonce en conférence de presse.

Les villes de Casablanca et Marrakech auront l'honneur d'accueillir deux stades chacune. El Jadida, Nador, Rabat, Tanger, Agadir, Tétouan, Fès, Meknès, Oujda et Ouarzazate sont les autres villes sélectionnées pour un total de 14 stades. Dans cette liste, on retrouve Casablanca, Marrakech, Tanger et Agadir qui viennent d'accueillir le CHAN 2018 ainsi que Marrakech, Rabat, Tanger et Agadir qui devaient accueillir la CAN 2015, compétition que le Royaume avait renoncé à organiser en raison de la menace du virus Ebola.

Grosse surprise en revanche avec la présence de Ouarzazate dans la liste. "La ville puise sa célébrité du cinéma. On a profité de ce critère pour la mettre dans la liste des villes proposées", a justifié le ministre. Désormais, le Maroc va officiellement déposer son dossier à la FIFA d'ici au 16 mars avant d'accueillir une visite d'inspection en avril. La désignation du pays-hôte aura lieu le 13 juin. Le Royaume est en concurrence avec le trio USA-Mexique-Canada.

Hazard devance De Bruyne

Eden Hazard remporte le titre de meilleur joueur belge de l'année. L'attaquant de Chelsea devance Kevin De Bruyne, le milieu offensif de Manchester City, et l'attaquant de Naples Dries Mertens.

C'est un choix qui peut surprendre puisque De Bruyne avait gagné la récompense ces deux dernières années, et qu'il fait une saison encore plus accomplie avec les 'Citizens', qui caracolent en tête de la Premier League.

"C'est mon premier prix en Belgique et certainement pas mon dernier", a rappelé Eden Hazard dans des propos retranscrits à la cérémonie de ce prix. L'ancien Lillois a par ailleurs déclaré qu'il aurait personnellement voté pour Dries Mertens, brillant depuis son repositionnement au poste d'avant-centre à Naples.

"Il a fait une bonne année, avec beaucoup de buts, j'aurais voté pour lui parce qu'il a aussi joué dans une position qui n'était pas la sienne, il n'était pas un attaquant avant".

Pour rappel, Eden Hazard a été le grand artisan du sacre de Chelsea en Premier League la saison dernière. Il compte 9 buts cette saison dans le champion anglais.

Man. United annonce une hausse de ses revenus

Le chiffre d'affaires de Manchester United continue de grimper. Le club anglais a annoncé une hausse de ses revenus lors des six premiers mois de la saison avec une hausse de 9,6%, soit 30,7 millions de livres par rapport à la saison précédente.

Le retour du club en Ligue des champions a contribué à augmenter ses revenus de diffusion de plus de 22% au cours de la première moitié de 2017-18. United a perçu 114,03 millions de livres de droits TV et radio au cours de la première moitié de la campagne, alors qu'au cours de la même période de la saison dernière, ils avaient empoché 20,7 millions.

"Notre solide modèle d'affaires nous a permis d'investir dans l'avenir du club avec l'extension du contrat de Jose Mourinho et l'acquisition d'Alexis Sanchez. Nous attendons le reste de la saison avec confiance", a expliqué Ed Woodward, le vice-président manucien.

Les résultats n'influent pas les chiffres relatifs au contrat de Sanchez, ni l'échange qui a vu Henrikh Mkhitaryan partir pour Arsenal, puisque la date limite est le 31 décembre. Le Chilien pourrait également rapporter gros aux 'Reds' dans les prochains mois.

Le maillot, floqué du 7 de l'ancien joueur d'Arsenal, s'est vendu comme des petits pains une fois son arrivée annoncée. "Alexis Sanchez a établi un nouveau record en janvier en termes de ventes de maillots, soit trois fois le record précédent", ajoute Woodward sans préciser les chiffres.

JOJ 2022

L'Afrique fortement encouragée pour l'organisation

Le Comité International Olympique (CIO) a décidé ce mercredi des plans visant à cibler les comités nationaux olympiques d'Afrique comme hôtes potentiels de la quatrième édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) en 2022. La décision a été prise par les membres de la session du CIO sur recommandation de la Commission exécutive transmise quelques jours auparavant.

Une approche ciblée basée sur le principe adopté par la Session du CIO en 2016 remplaçant le processus de nature compétitive suivi pour la sélection des villes hôtes des éditions précédentes, rendant le processus de sélection plus rationnel, plus simple et plus court.

Ce changement permettra en partie de faire en sorte que l'événement soit accessible à un plus grand nombre de villes, lesquelles seront encouragées à faire usage au maximum d'installations existantes et temporaires. L'objectif est d'être la ville hôte lors de la prochaine Session du CIO qui aura lieu en octobre 2018 à Buenos Aires, juste avant les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Cette approche a été adoptée à la suite d'une récente révision des Jeux



Olympiques de la Jeunesse entreprise dans le but de créer un concept plus significatif pour les jeunes athlètes d'élite ainsi que pour les villes hôtes, et mieux adapté.

"L'Afrique est la terre natale de tant et tant de grands athlètes olympiques. L'Afrique est un continent peuplé de jeunes. C'est pourquoi nous voulons amener les Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2022 en Afrique. Le CIO prendra l'initiative de contacter un certain nombre de Comités Nationaux Olympiques africains pour évaluer la faisabilité d'un tel projet", a déclaré Thomas Bach, le président du CIO.

Au cours des quelques semaines qui vont suivre, le CIO sollicitera

certain Comités Nationaux Olympiques africains pour étudier avec eux la faisabilité de mettre sur pied l'édition 2022 des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Cet examen se fera sur la base des critères établis dans le cadre du modèle révisé des JOJ qui prévoit notamment : l'usage d'installations existantes et daires de compétition temporaires et abordables ; une flexibilité accrue et l'adaptation au contexte local ; et la mise à profit de l'événement pour encourager la création de programmes d'initiation à la pratique sportive auprès des jeunes.

Des efforts importants ont d'ores et déjà été déployés par le CIO sur le continent africain afin d'utiliser le sport pour protéger les jeunes et miser sur

ces derniers pour conduire la transformation sociale. À commencer par le centre olympique de développement de la jeunesse en Zambie, installation qui soutient plus de 10 000 jeunes athlètes pour qu'ils passent du niveau local à l'arène internationale.

Ces efforts sont soutenus à travers tout le continent par le programme de la Solidarité Olympique qui aide les CNO pour le développement de leurs athlètes et la formation de leurs entraîneurs et administrateurs sportifs.

"Je tenais à exprimer ma joie de voir enfin un tel projet mis en œuvre sur un continent qui a pendant si longtemps été en marge du Mouvement olympique. C'est une formidable lueur d'espoir pour l'Afrique", a, pour sa part, indiqué Nawal El Moutawakil, membre du CIO au Maroc et championne olympique de course de haies.

Une prochaine édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse organisée en Afrique donnera une nouvelle impulsion au travail de développement du sport en cours, aux événements et programmes sportifs pour les jeunes déjà existants, tels que les Jeux africains de la jeunesse, et mobilisera encore davantage la plus grande population jeune du monde.

Sécurité alimentaire, création d'emplois, réduction de la pauvreté

Faire le choix des produits forestiers non ligneux à valoriser

Jean AFOLABI

Contribuer à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux, c'est l'objectif du projet TCP/TOG 3604. Ce projet dispose désormais d'un document qui regroupe trois thématiques, à savoir l'état des lieux et l'évaluation du potentiel des PFNL (Produits forestiers non ligneux), ensuite les circuits de commercialisation et les chaînes de transformation et enfin l'évaluation de la technologie de transformation.

Pendant trois jours, du 24 au 26 janvier 2018, le ministère de l'Environnement et des ressources forestières et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont regroupé

des représentants de l'administration publique, des organisations de la société civile et des fonctionnaires de la FAO à Atakpamé, 160 kilomètres au Nord de Lomé, aux fins d'analyser et de valider un rapport sur l'étude sur les Produits forestiers non ligneux (PFNL) du Togo dans le but de retenir, d'une façon consensuelle, cinq produits non ligneux à valoriser pour le compte du projet TCP/TOG 3604 «Appui à la valorisation et la modernisation de la filière des produits forestiers non ligneux». C'est le secrétaire général Sama Boundjou qui a présidé aux travaux de cette rencontre, en présence du chargé de programme à la FAO, Djiva Oyétoundé.

Lancé en mars 2017, pour une durée de deux (2) ans, le projet PFNL a fait du chemin, selon son coordonnateur Samarou Moussa.

Pour lui, le document soumis à l'analyse et à l'examen des participants va leur permettre aussi de se l'approprier afin de pouvoir communiquer là-dessus. Au ministère de l'Environnement, on affirme que le projet TCP/TOG 3604 s'inscrit dans le cadre de programmation pays de la FAO pour laquelle il est d'une importance capitale. Ces produits, une fois protégés, permettent aux populations de s'adapter aux effets des changements climatiques, souligne la FAO ; d'où l'intérêt pour l'institution d'accompagner le Togo dans ce domaine. Ceci pour lui permettre de valoriser ses ressources forestières non ligneuses et aussi ligneuses et par ricochet des conditions favorables pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

D'après l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)

86 000 emplois à générer en 2027 par le secteur touristique au Togo

D'ici à 2027, d'après le portail Togo First, les emplois directs et indirects générés par l'industrie touristique togolaise devraient progresser annuellement de 0,7% pour s'établir à 86 000, soit une augmentation de 8 000 par rapport à 2016. Ce chiffre représenterait 5,9% de l'ensemble des emplois générés par l'économie, précise la même source, qui cite des chiffres officiels du dernier rapport de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) portant sur l'impact du secteur sur l'économie togolaise.

L'industrie touristique et des voyages devrait représenter plus de 38 000 emplois directs d'ici 2027, contre 34 500 emplois en 2016 (3,1% de l'emploi total), soit une progression moyenne annuelle de 5 points de base, selon le document. Ceci inclut, d'une part, les emplois liés à l'industrie hôtelière, la restauration, les loisirs, les compagnies aériennes et d'autres services de transport de passa-



Bâtiment de l'Hôtel Sarakawa à Lomé

gers (à l'exclusion des services de navette).

En dépit des perspectives modestes, l'OMT estime que le secteur touristique togolais devrait tout de même connaître une croissance moyenne annuelle de 2,9% sur les dix prochaines années. L'activité touristique et des voyages seront surtout soutenus par les voyages d'affaires qui devraient augmenter annuellement de 2 points sur la période et rapporter 140,8 milliards de FCFA au PIB

en 2027. Les dépenses dans le segment des voyages de luxe devraient quant à elles progresser de 3,3% par an pour atteindre 109,9 milliards de FCFA en 2027.

Le gouvernement tente de redonner un nouveau souffle au secteur, quelque peu à la peine, notamment avec la modernisation des infrastructures routières et aéroportuaires. Un vaste plan de redynamisation est en cours d'élaboration selon les autorités, rappelle le portail Togo First.

Dans le prolongement du Projet d'appui au secteur agricole

L'autorité remet le besoin de coordonnateur opérationnel délégué

Etre fonctionnaire en activité de l'Etat togolais ; âgé d'au plus 50 ans ; être titulaire d'un BAC + 5 avec une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des programmes de développement, dont trois au moins dans le secteur agricole et rural ; placé sous le secrétariat général du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique ; diriger l'équipe de la coordination opérationnelle du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNISA) ; coordonner et planifier dans le temps et dans l'espace les activités de l'ensemble des composantes du projet, veiller à la mise en œuvre des objectifs du projet et à l'attente des cibles du cadre de résultats ; veiller à l'élaboration des plans de passation des marchés publics du projet ; préparer les missions d'évaluation d'audit ou les missions conjointes d'appui à la mise en œuvre du projet.

Le profil et les tâches susmentionnées sont attendus d'un coordonnateur opérationnel délégué à recruter par un avis que vient de lancer le ministère de l'Agriculture et de l'élevage qui, appuyé par la Banque mondiale, a préparé et mis en œuvre le Projet d'appui au secteur agricole (PASA) sur une période de 5 ans et demi. Avec cette précision que cet avis fait suite à un premier, infructueux, du 1^{er} août 2017 n'ayant pas abouti pour



Un éleveur de petits ruminants à Vogon (Préf. de Vè) bénéficiaire du PASA

les besoins de ce projet, rappelle le ministère.

Le ministère de l'Agriculture et de l'élevage vient, en effet, de bénéficier d'un financement additionnel pour l'exécution du PASA sur les trois (3) prochaines années. Avec pour objectifs de : (i) réhabiliter et renforcer les capacités productives des bénéficiaires ciblés dans les filières sélectionnées, et (ii) favoriser un environnement propice au développement du secteur agricole sur le territoire. Le projet a trois (3) parties essentielles : (a) la promotion des cultures vivrières stratégiques halieutique continentale. Cette composante vise à soutenir trois sous-secteurs de production par le biais d'une meilleure productivité et d'une plus grande valeur ajoutée de matières premières essentielles choisies pour leur potentiel de croissance et leur effet sur la réduction de la pauvreté ; (b) la promotion de la

relance des filières animales. Elle permettra de fournir une aide d'urgence à court terme pour la réhabilitation de la production de petits ruminants et de poulets ; (c) l'appui au renforcement des capacités et à la coordination sectorielle. Le but est de permettre à l'organisation institutionnelle de réaliser des investissements agricoles sûrs via le Programme national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire (PNISA), tout en préparant la transition vers une approche à l'échelle du secteur dans le futur.

Les manifestations de candidature (y compris féminine) sont attendues au 02 mars 2018 au plus tard. Le poste est basé à Lomé. Le contrat de prestation de service sera d'un (1) an renouvelable, sur la base de la performance sur la durée totale du projet qui sera doté en juin 2020, indique le ministère de l'Agriculture.

Campagne intégrée de vaccination contre la rougeole et la rubéole

Près de 3,5 millions d'enfants ciblés lundi sur l'ensemble du Togo

Le gouvernement togolais lance, ce lundi 12 février 2018, une campagne intégrée de vaccination contre la rougeole et la rubéole, de supplémentation en vitamine A et de déparasitage à l'Albendazole sur toute l'étendue du territoire national. Cette campagne, qui dure une semaine, et s'achève le 18 février, cible 3 437 106 enfants, filles comme garçons, âgés de six (6) mois à quatorze (14) ans. Elle est



prévue en trois (3) interventions : la vaccination contre la rougeole et

la rubéole, pour les enfants de 9 mois à 14 ans ; la supplémentation en vitamine A pour les enfants de 6 mois à 14 ans ; et le déparasitage à l'Albendazole pour les enfants de 1 à 5 ans.

La vaccination contre la rougeole, suivant un communiqué du ministère de la Santé et de la protection civile, vise à protéger les enfants contre les complications invalidantes et parfois mortelles. A ce jour, grâce à la vaccination, le nombre de décès imputables à la rougeole est quasi nul, indique-t-on officiellement. La supplémentation en vitamine A protège contre les problèmes oculaires et renforce le système de défense naturelle contre les infections, explique le ministère de la Santé. Quant au déparasitage à l'Albendazole, il évite aux enfants l'anémie et la malnutrition.

Le ministre Professeur Moustafa Mijiyawa souligne la gratuité des interventions, en invitant les parents à faire bénéficier à leurs enfants de celles-ci durant la campagne en venant sur les sites de vaccinations.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours, d'une semaine à l'autre

267 milliards adjugés mardi par les banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 06 février 2018, à une injection de liquidités d'un montant de 3 125,000 milliards, la totalité du montant mis en adjudication. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 267,232 milliards. L'opération arrive à échéance le lundi 12 février 2018, indique la Banque centrale. Le taux

marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à 4,5000% et 4,5000%.

Au total, quatre-vingt-trois (83) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Mali s'adjugent respectivement 831,304 milliards et 486,304 milliards. Ils sont suivis par ceux du Sénégal avec



459,861 milliards, du Bénin avec 459,362 milliards, du Burkina Faso avec 427,539 milliards, du Togo avec 267,232 milliards, et du Niger avec 170,010 milliards. La Guinée-

Bissau fait 23,680 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions hebdomadaires sur le marché des adjudications est passé de 3,982,1

milliards en novembre 2017 à 4,760,0 milliards en décembre 2017, soit une hausse de 19,5%. Quant au montant moyen retenu au terme des adjudications du mois sous revue, il est ressorti à 3,125,0 milliards en décembre 2017, stable par rapport au mois précédent. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 4,50% en décembre 2017 contre 4,49% le mois précédent.

Employabilité et insertion des jeunes

Le PAIEJ-SP renforce les capacités de ses acteurs

Etonam Sossou

« Financer l'agriculture et autrement », c'est le thème d'un atelier d'insertion et de formation qui a réuni, à Lomé, du 07 au 09 février, les acteurs concernés par le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAIEJ-SP) initié en 2016 par le ministère du développement à la base. Le financement efficace des activités agricoles soutenues par le PAIEJ-SP était au centre des discussions.

Une cinquantaine d'acteurs concernés par le financement de l'agri-

culture au Togo et rassemblés autour du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAIEJ-SP) se sont réunis du 07 au 09 février à Lomé en vue d'échanger autour de l'approche de la mise en œuvre du PAIEJ-SP et le processus de sélection des primo-entrepreneurs susceptibles d'être accompagnés grâce audit projet.

Pour cet atelier, il s'agit pour les organisateurs de familiariser les différents acteurs réunis aux notions de financement de l'agriculture via les Chaines de valeur agricoles (CVA) et les clusters agroindustriels ainsi qu'à l'analyse

économique des CVA et des requêtes soumises par les entreprises encadrées par la PAIEJ-SP.

« Le but de cet atelier est de permettre aux institutions de financement de comprendre le PAIEJ-SP, ses objectifs, ses ambitions mais aussi son mécanisme de financement qui est un peu différent du mécanisme habituel que les projets d'employabilité des jeunes développent sur le territoire », a indiqué à l'ouverture des travaux Kossivi Agbo, coordonnateur du PAIEJ-SP. « Le projet ne finance pas. Il ne fait que de la facilitation. Nous étudions les dossiers d'entreprise des jeunes, leur fiabilité



technique et financière et nous les orientons vers les institutions de financement pour pouvoir les accompagner », a-t-il ajouté.

Des séminaires techniques axés, entre autres, sur l'analyse de risques, le crédit aux PME agricoles, le système d'information et

de gestion seront organisés à la suite de cet atelier selon les premiers responsables du PAIEJ-SP.

Lancé en 2016, le PAIEJ-SP a pour objectif de créer des conditions d'une croissance économique plus inclusive à travers la promotion de l'entrepreneuriat et l'auto-emploi des jeunes dans les CVA. En 2017, il a accompagné 286 jeunes entrepreneurs individuels, 05 PME et 05 agrégateurs. Il a aussi permis le déblocage de crédit de deux PME de transformation et de quatre agrégateurs pour un montant global de 30 millions et un financement global de 48 millions pour les primo producteurs et groupements.

Financements à court terme des actions du gouvernement

Une émission de Bons du Trésor vise 20 milliards vendredi prochain

L'Agence UMOA-Titres et le Trésor public du Togo portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession de Bons assimilables de Trésor (BAT) d'un montant de 20 milliards, sur une majorité de 364 jours, aux taux multiples. La valeur nominale unitaire est fixée à 1 million de francs. Le dépôt des soumissions est bouclé le vendredi 16 février 2018. La date de valeur est fixée au lundi 19 février, avec une échéance attendue au lundi 18 février 2019.

Suivant l'avis d'appel d'offres, les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.

D'après le calendrier provisoire

des émissions de titres publics du premier trimestre 2018 rendu public le vendredi 29 décembre 2017 par l'agence UMOA-Titres, le Trésor public du Togo ambitionne de récolter 90 milliards de francs Cfa sur le marché financier régional de l'Union monétaire et économique ouest africaine (Uemoa). Ces opérations sont constituées de trois (3) émissions de Bons assimilable du Trésor (BAT, 55 milliards) et de deux (2) émissions d'Obligations assimilables du Trésor (OAT, 35 milliards). Dans les détails, les BAT interviennent le 12 janvier pour un montant de 15 milliards, le 16 février pour un montant de 20 milliards, et le 16 mars pour 20 milliards également. Les OAT sont prévues pour 15 milliards le 26 jan-

vier, et pour 20 milliards le 2 mars. Les émissions des Bons du 12 janvier et des Obligations du 26 janvier ont récolté 5,132 milliards et 16,040 milliards respectivement.

Dans l'ensemble, pour les Trésors publics des huit (8) Etats membres de l'Union - Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo -, il en ressort que le volume global prévisionnel des émissions, attendu pour le premier trimestre de l'année en cours, s'élève à 816 milliards. Par ailleurs, l'agence UMOA-Titres porte à la connaissance de l'ensemble des acteurs du Marché des Titres Publics des Etats de l'UMOA de la disponibilité du volume annuel global provisoire des émissions de titres publics par adjudication au titre

de l'année 2018, et du calendrier provisoire des émissions de titres publics pour le premier trimestre 2018.

Au Togo, souligne une note de l'agence Umoa-Titres, l'activité économique reste globalement bien orientée. La croissance du PIB réel en 2016 est attendue à 5,0%. Au niveau de la demande globale, la croissance serait essentiellement portée par les investissements public et privé. Au terme des six premiers mois de l'année 2016, le taux d'inflation mesuré par l'indice har-

monisé des prix à la consommation est de 1,9%.

S'agissant du commerce spécial, les échanges commerciaux du Togo au premier semestre 2016 comparés à la même période de 2015 sont marqués par une régression des exportations, une progression des importations et une aggravation du déficit commercial. Sur le plan monétaire, les crédits à l'économie et la masse monétaire à fin juin 2016 régressent respectivement de 2,2% et 1,6% par rapport à fin décembre 2015.

Au titre des finances publiques, les recettes totales de l'Etat sont de 301,3 milliards au terme des six premiers mois de 2016, en progression de 16,2%, et les dépenses totales se situent à 349,1 milliards, en hausse de 17,6% par rapport à la même période de 2015. L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 1.856,06 milliards à fin décembre 2015 à 1.982,8 milliards à fin septembre 2016, enregistrant une hausse de 6,8%.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1411 DE LOTO BENZ DU 31 Janvier 2018

Ce mercredi 07 Février 2018, le tirage de Loto Benz porte le N°1412. Lors du dernier tirage de LOTO BENZ, des gagnants de gros lots ont été enregistrés à KARA, SOKODE, SOTOUBOUA, ANIE, BADOU, ADETA, KPALIME et LOME.

Les points de vente 2109, 2112 et 2108 basés à BADOU ont recensé un lot de 1.000.000 F CFA.

La ville de KARA s'est démarquée par un maxi gros lot de 5.000.000 F CFA gagné auprès des opérateurs 10024.

ASOKODE et SOTOUBOUA, c'est un lot de 1.000.000 F CFA, un lot de 1.750.000 F CFA et un lot de 1.250.000 F CFA qui ont été enregistrés respectivement sur les points de vente 10232, 10225 et 10301.

Les opérateurs 2109, 2112 et 2108 basés à BADOU ont recensé un lot de 1.000.000 F CFA, un lot de 1.250.000 F CFA et un gros lot de 2.250.000 F CFA.

C'est une véritable pluie de gros lots qui est tombée sur les parieurs de LOME mercredi dernier. En effet, douze lots de 1.000.000 F CFA, deux lots de 1.250.000 F CFA, trois lots de 1.500.000 F CFA, un lot de 1.750.000 F CFA, un lot de 2.000.000 F CFA, un gros lot de 2.500.000 F CFA, et un gros lot de 3.000.000 F CFA, ont été recensés auprès des opérateurs 3742, 6740, 6946, 7049, 50030, 50144, 50237, 60334, 70128, 70226, 70229, 90021, 3025, 50321, 60238, 70130, 70136, 60047, 60522, 5118 et 6944.

La remise de des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !

BONNE CHANCE A TOUS !!!

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2018

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1412 de LOTO BENZ du 07 Février 2018

Numéro de base

35 43 17 85 46

A l'issue de la 57ème Assemblée générale annuelle de l'OIAC

Les pays de l'ACRAM, dont le Togo, espèrent dans le nouveau Fonds de relance du café

(suite de la page 4)

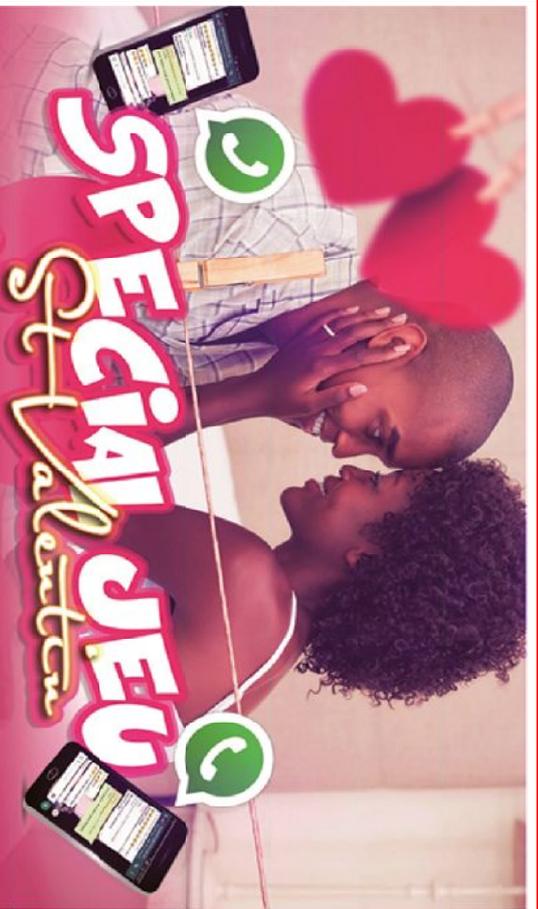
Avec la fibre patriotique, Enseigne Gouthon trouve que le Togo doit profiter. Surtout que les deux actes majeurs du président Faure Gnassingbé, courant 2017, s'inscrivent bien dans la redynamisation de la filière à travers son appel à l'agrandissement des surfaces cultivées, l'implication des jeunes et des femmes, l'ajout des variétés hybrides à cycle court qui résistent mieux aux maladies, etc. Le président togolais s'étant rendu, à deux reprises en cinq mois, dans les champs de café-cacao à Zogbégan, à Kpélé-Covié et à Kpélé-Avého.

Au Togo, le secteur connaît une chute de production après le pic de 1960 qui a contribué à l'essor de l'économie nationale en général et de la région des Plateaux en particulier. La relance est amorcée depuis 2008, avec une intensification des actions à partir de 2011 : forma-

tion et renforcement des capacités ; appui à la structuration des acteurs ; appui à la production ; appui à la valorisation et à la commercialisation des produits. Les résultats ont été probants : de 2011 à 2016, le café est passé de 37 768 ha à 40 499 ha en termes de superficie cultivée ; la production de 10 000 tonnes à 17 010 tonnes ; le rendement de 0,26 tonne par hectare à 0,42 tonne par hectare. L'impact est que la valeur ajoutée de la filière café-cacao a augmenté de 5,9 milliards de francs Cfa en 2014 à 8,6 milliards de francs Cfa en 2016, soit un accroissement de 46%. Près de 800 emplois permanents et 222 000 emplois saisonniers sont créés et répertoriés. Les pays espèrent parvenir à une production annuelle de 30.000 tonnes de café.

Appeler que l'ACRAM est une organisation sans but lucratif, regroupant des opérateurs privés et publics intéressés par la filière café

Robusta d'Afrique et de Madagascar. Ses objectifs sont essentiellement la promotion des cafés Robusta, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des producteurs, la recherche et la conceptualisation de modèles de développement endogène ainsi que l'appui concret aux opérateurs africains et malgaches. De façon spécifique, garantir des prix rémunérateurs aux producteurs ; renforcer la dimension genre dans la gestion de la filière café dans les pays producteurs ; soutenir les travaux de recherche et le partage des connaissances ; promouvoir la transformation et la consommation locales des cafés Robusta en offrant aux consommateurs un produit de qualité et hautement concurrentiel ; et motiver les jeunes à s'engager dans la filière et l'initiation des stratégies de relance générationnelle.



du 15 Janvier au 17 Février 2018

PARTICIPEZ au JEU en Envoyant votre NUMÉRO WhatsApp, ville, sexe, âge

au **911***

EX : 90000000, Bassar, M, 27 au 911

Après votre inscription vous êtes intégrés à un groupe WhatsApp administré par Togocel

et faites partie des GAGNANTS

Meilleures histoires d'amour ou d'amitié (Poèmes d'amour, Photos/Vidéos)

*Inscription par sms : 50FCFA

Meilleures histoires d'Amour et d'Amitié

* D'une part ces histoires peuvent être :

Des photos de couple, Des écrits Des enregistrements audio ou vidéo

* Et d'autres parts, elles doivent être originales, conçues par les participants eux-mêmes et surtout pas de plagiat

Des dotations TMoney allant de 10.000 FCFA à 70.000 FCFA

- Vos histoires d'Amour et d'Amitié seront collectées et postées pour vote sur la page Facebook de Togocel
- Des votes par SMS facturés à 5 F pourront être effectués par les participants en envoyant le code de l'histoire concernée au 911
- Les participants peuvent faire voter leurs histoires par leur entourage
- Les gagnants seront désignés par 2/3 des votes par SMS et 1/3 de ceux effectués sur Facebook



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifié ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifié ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015